

LE BILAN DE LA CONCERTATION ET SA PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT

➤ Récapitulatif des initiatives

Entre mars 2004 et septembre 2006, de nombreuses actions ont été organisées dans le cadre de la concertation autour du SCOT en direction d'acteurs diversifiés, avec notamment :

- environ 30 réunions avec les élus et les services des villes, dont 24 passages dans les instances municipales et 3 rencontres avec l'ensemble des élus du territoire (312 élus communautaires et municipaux)
- 7 rencontres avec les agents de Plaine Commune, dont 2 avec l'ensemble des cadres
- une quinzaine de rencontres avec les partenaires (dont 5 avec les Personnes Publiques Associées à la procédure de SCOT)
- 1 rencontre avec le monde économique à l'occasion d'un « petit déjeuner » de l'association Plaine Commune Promotion
- plus d'une dizaine de rencontres avec les habitants dans les villes (notamment à l'occasion des fêtes des villes 2006) et 6 réunions de mobilisation des démarches participatives
- 3 ballades urbaines
- 2 expositions (entre septembre 2004 et février 2005 et à l'occasion des fêtes des villes en 2006)
- rencontre du Conseil de Développement à 3 reprises

Outils de communication utilisés :

- site internet de Plaine Commune
- articles / informations dans les journaux locaux
- 2 documents spécifiques d'information et de communication (« Ensemble », la lettre d'information du SCOT à destination des partenaires et une plaquette grand public accompagnée d'un questionnaire « Quels territoire voulez vous dans 15 ans ? Votre avis nous intéresse »)
- 1 jeu « quizz » utilisé lors des fêtes des villes pour sensibiliser les enfants au territoire

➤ Bilan de la concertation : thèmes majoritairement abordés, éléments à prendre en compte dans le SCOT

Les thèmes ci-dessous sont les thèmes les plus fréquemment abordés lors des réunions et des rencontres avec l'ensemble des élus du territoire, les services des villes et de Plaine Commune mais aussi avec nos partenaires, les représentants de la société civile et les habitants (par le biais notamment du livre d'or de l'exposition « Plaine Commune Ensemble » de 2004-2005 et des réponses au questionnaire « Quel territoire voulez-vous dans 15 ans ? Votre avis nous intéresse »).

• **Plaine Commune dans son environnement :**

Plaine Commune doit imposer sa place en Ile de France et peser pour un rééquilibrage de la Région au bénéfice du Nord et du Nord-Est.

Plaine Commune ne doit pas se replier sur elle-même

L'agglomération doit travailler avec ses voisins pour ne pas alimenter la concurrence entre les territoires

Il est important d'insister sur le lien de Plaine Commune avec Paris, les Hauts de Seine, le Val d'Oise mais surtout avec Roissy – Le Bourget et le cœur de la Seine Saint Denis (Bobigny / Pantin...) ; des travaux sont à engager sur des secteurs particuliers comme La Seine, La Cité Jardin d'Orgement, l'entrée de ville Pierrefitte – Sarcelles, la RN2 et le Fort d'Aubervilliers, le Parc de la Butte Pinson, le RD1 et le lien Cité du Cinéma / projet des Docks à Saint-Ouen, portes parisiennes, ZAE de Montmagny...

- **La place des habitants dans le projet**

Il est nécessaire de construire un projet pour les habitants et les salariés du territoire

La question de la mixité sociale doit être affirmée avec force pour éviter tout risque de ghettoïsation.

Attirer des populations sur le territoire est une perspective intéressante pour le territoire mais il est également nécessaire de s'attacher à maintenir les populations qui vivent déjà sur le territoire en leur proposant une meilleure qualité de vie, en leur redonnant confiance et dignité.

Le caractère populaire et multiculturel du territoire, doit être préservé.

- **Dynamiser la construction de logements diversifiés**

Le « logement pour tous » doit être une priorité pour le territoire

Il faut intensifier l'effort de construction compte tenu de la crise actuelle.

Il est important de veiller à la constitution de parcours résidentiels diversifiés pour freiner les départs de population et d'affirmer les volontés en termes de construction de logements sociaux.

Le traitement de l'habitat indigne doit être une priorité pour la Commune.

- **Le développement économique et l'emploi**

Il est nécessaire de s'attacher à réduire le fossé entre le type d'emploi offert aujourd'hui sur le territoire et les qualifications des populations locales.

Afin de développer l'emploi, il est plutôt préconisé de favoriser l'implantation de petites industries et des entreprises d'artisanat et de services à la personne sur le territoire.

Dans l'avenir, le territoire doit être économiquement diversifié et permettre le maintien d'une part importante d'activités « secondaires » notamment à travers les nouvelles industries et l'aide au développement de PME / PMI et TPE / TPI. Cette évolution doit se faire parallèlement à la confortation des pôles de bureau situés au sud du territoire.

L'appui sur les universités et les centres de recherche doit être valorisé. Leur accessibilité en transport en commun doit être une priorité.

Il est nécessaire de trouver la place nécessaire aux activités logistiques sur le territoire afin de stopper l'invasion de camions et ce sans « gêner » les espaces urbains et les populations alentours.

- **La question de l'intensification urbaine**

Inquiétude vis-à-vis des notions de densité, de « compacité » ou « d'intensité ».

Parler de densité ou d'intensité ne doit se faire qu'à la condition d'évoquer parallèlement l'amélioration de la qualité de la vie urbaine (équipements et services de proximité, traitement qualitatif des espaces publics). Attention à la « densité invivable ».

Quelle politique foncière d'accompagnement ?

Le fait de vouloir densifier autour des transports en commun n'est-il pas contradictoire avec le fait de vouloir maintenir des zones d'activités secondaires autour de la tangentielle ?

- **L'équilibre des fonctions du territoire : le 4/4**

La stratégie proposée par le SCOT ne doit pas faire revenir le territoire à une conception sectorielle de la planification.

L'idée de créer un territoire diversifié doit être approfondie afin de trouver une application concrète respectueuse des quartiers.

Le déséquilibre nord-sud du territoire est à prendre en compte et à traiter.

Pour permettre le rééquilibrage du territoire, il est plutôt préconisé de réaménager, de rénover les quartiers au nord du territoire et de construire des logements à la Plaine Saint-Denis.

- **Affirmer la place des transports**

Il est important de garantir la réalisation de l'ensemble des nouvelles lignes de transport prévues car ce réseau conditionnera en grande partie le développement futur. Il faut affirmer les transports comme les « lignes de vie du territoire » et insister d'autant plus sur leur réalisation dans la partie nord du territoire (en déficit du point de vue des dessertes en transport en commun).

Il est nécessaire d'améliorer la qualité des transports existants dont l'amélioration de la fréquence des métros et des RER et l'amélioration de la desserte des bus.

Le développement des pistes cyclables doit être accentué (loisir et déplacements domicile / travail)

L'objectif est bien de réduire les déplacements automobiles et la circulation de transit qui engorge certains secteurs du territoire de façon préoccupante aujourd'hui.

Le transport par voies d'eau doit être valorisé.

Il est important de tenir compte des projets suivants dans le SCOT : le BIP, « Orbital » et la gare TGV à Pierrefitte Stains.

- **Le Patrimoine, l'identité**

Il est nécessaire de mettre le patrimoine au service des projets, de le tourner vers l'avenir. Au delà du patrimoine bâti, il est important de ne pas oublier le patrimoine vert et hydrographique. Le patrimoine plus confidentiel du territoire (par exemple le patrimoine de « l'habitat individuel » ou le patrimoine industriel) devrait faire l'objet d'une valorisation et d'une visibilité plus importante. Il est important de développer le territoire de Plaine Commune sur son identité de banlieue populaire afin de « faire ici différemment d'ailleurs » et de donner un sens et une lisibilité au territoire.

- **L'environnement**

Il est nécessaire de traiter les problématiques de sols pollués et de santé publique. Le retard pris en termes de circulations douces doit être rattrapé. Envisager un traitement environnemental des zones d'activité permettrait leur valorisation. Les constructions de type HQE doivent être généralisées. Il faut être « économe » en terrains. Sur le territoire, la place de la voiture pourrait être réduite dans les déplacements (sous réserve de la réalisation d'un réseau de transport en commun performant).

- **Le paysage et la qualité de vie : des éléments à valoriser**

Le déficit d'espaces verts est criant au sud du territoire mais plus globalement, comment garantir la création d'espaces verts de proximité ? Il est nécessaire de protéger les jardins ouvriers. Pour favoriser la qualité de vie dans des quartiers plus denses et plus vivants, il est préconisé de favoriser l'implantation d'espaces verts, d'équipements culturels et commerciaux. De même que la réouverture de chemin ancien pour la création de circulations douces, la valorisation des anciens rus n'est pas possible partout : il est nécessaire de regarder chaque secteur au cas par cas. Les secteurs de franges, qui se retrouvent aujourd'hui au cœur du territoire, sont à traiter. Une étude serait nécessaire avec nos voisins concernés sur la mise en valeur de la Seine. La mise en réseau des parcs au nord ouest de Plaine Commune en les reliant aux axes Seine / Canal et à La Villette présente un intérêt très fort pour Plaine Commune et pour les habitants des communes voisines. Le projet du parc canal doit être valorisé. L'insertion paysagères des grandes infrastructures de transport et la revalorisation des axes routiers historiques et structurants du territoire doivent être des priorités urbaines pour le territoire.

- **Le traitement qualitatif de l'espace public**

Importance de reprendre les grandes voies structurantes aujourd'hui trop routières. Il est nécessaire de bien travailler sur les liens et les « coutures urbaines ». De gros efforts de propreté sont à faire dans la majorité des villes de plaine Commune.

- **La question du commerce de proximité**

La question du commerce de proximité est préoccupante dans beaucoup de villes du territoire et doit notamment être mise au regard des projets des départements limitrophes, même s'il est difficile d'aller à l'encontre de nouvelles pratiques de société. Les centres villes sont à conforter : le SCOT peut-il inciter à un autre comportement vis-à-vis du commerce de proximité ?

- **Des équipements et des services bien répartis et facilement accessibles**

Il est nécessaire d'approfondir la question des équipements, de leur localisation et de leur accessibilité sur le territoire de Plaine Commune. Il est important de créer une ville à taille humaine. Comment travaille-t-on à leur programmation à l'échelle de Plaine Commune ?

- **Innovation et qualité architecturale**

La possibilité de construire des IGH doit être très encadrée et affirmer la volonté de réaliser des constructions HQE. De la même façon qu'il est important de valoriser le patrimoine, il est nécessaire de faire perdurer l'identité du territoire dans les constructions neuves (travail avec les promoteurs ?)

Il est nécessaire de souligner que certaines de ces observations ne sont pas du domaine de compétence d'un SCOT mais témoigne de la qualité de la réflexion collective qui a pu s'instaurer durant ces mois de travail. Même si la majorité de ces réflexions a été réintroduite dans les documents constitutifs du projet de SCOT final, une grande partie fera également l'objet de la poursuite et de la mise œuvre de la réflexion globale « après SCOT ».